



RÉALLOCATION PERMANENTE DE MORUE CHARBONNIÈRE

Demande de réallocation permanente de QIB de morue charbonnière
Le fait de faire une fausse déclaration constitue une infraction en vertu de l'article 131 du Code criminel.

TOUT DROIT SUR UN PERMIS DE PÊCHE EST UNIQUEMENT CELUI DE SA MAJESTÉ DU CHEF DU CANADA

PARTIE A : IDENTIFIER LES BATEAUX

Permis A		Permis B	
Catégorie: _____	N° de permis: _____	Année de permis: _____	ex. 2008/2009
N° NIB : _____	Nom du bateau _____		
N° télécopie OU courriel _____	N° télé :copie OU courriel _____		
Nom du contact	Numéro de téléphone	Nom du contact	Numéro de téléphone

* En signant ce formulaire, (**Partie C**) le/la les propriétaire(s) de bateau titulaire d'un permis de catégorie K et (**Partie A**) le/la propriétaire de bateau titulaire d'un permis de catégorie K (ou son agent désigné) demandent, par la présente, d'apporter une modification aux conditions actuelles du permis de pêche à la morue charbonnière pour les bateaux nommés ci-dessus et de l'envoyer au numéro de télécopie indiqué.

Veillez soumettre une copie originale notariée du formulaire de demande de réallocation permanente de morue charbonnière à Pêches et Océans Canada, Unité de gestion des poissons de fond.

PARTIE B : INDIQUER LES AVOIRS DE QIB DE MORUE CHARBONNIÈRE NON CAPTURÉS À RÉALLOUER EN PERMANENCE

MORUES CHARBONNIÈRE	Du permis A au permis B	
	Quantité (livres)	Quota (%)

Veillez fournir un numéro de contact et un nom pour tout demande :

Nom: _____ Téléphone _____

PARTIE C : SIGNATURE ET ATTESTATION:

La/les signature(s) de tous les propriétaires de bateaux pour lesquels il est proposé de réallouer le quota doivent être notariées..

Par la présente, je confirme/nous confirmons que je suis/nous sommes le(s) véritable(s) propriétaire(s) du B/M _____ et demande/demandons que le Ministre des Pêches et des Océans réalloue les avoirs de QIB de morue charbonnière inscrits dans la partie B au bateau indiqué dans la partie A. Je demande/Nous demandons également que les modifications apportées aux conditions du permis de pêche à la morue charbonnière soient envoyées par télécopieur ou par courrier électronique comme précisé dans la partie A. Je/Nous comprenons et reconnaissons que les allocations et réallocations de quota de morue charbonnière sont à la discrétion absolue du ministre des Pêches et des Océans.

Nom du propriétaire du bateau _____	Signature du propriétaire du bateau _____	Date _____
Nom du propriétaire du bateau _____	Signature du propriétaire du bateau _____	Date _____
Nom du propriétaire du bateau _____	Signature du propriétaire du bateau _____	Date _____
Fait sous serment à _____ dans la province _____ ce _____ jour _____		
Nom du commissaire aux affidavits _____	Signature _____	N° de référence : _____

Si vous ne parvenez pas à enregistrer votre numéro d'inscription, veuillez indiquer votre nom complet ,adresse, téléphone et votre emploi.

RÉSERVÉ AU MPO	
Date de réception :	Date du traitement :
Traité par :	N° de référence :

EMPLACEMENT DU
TIMBRE DU
COMMISSAIRE ICI

LIGNES DIRECTRICES pour les Demandes de réallocation PERMANENTE de QIB de MORUE CHARBONNIÈRE

- Les deux bateaux doivent avoir un permis K en cours de validité et tous les frais doivent avoir été payés avant la réallocation de tout quota.
- Lorsque le Ministère reçoit deux ou plusieurs demandes de réallocation contradictoires à traiter, toutes les demandes de réallocations seront refusées.
- Si une réallocation temporaire et une réallocation permanente sont demandées, un formulaire de réallocation distinct doit être soumis pour chaque demande.

Guide des réallocations

1. Sur demande, les propriétaires de bateaux seront autorisés à effectuer des réallocations illimitées, permanentes et temporaires de QIB de morue charbonnière détenus.
2. Les poissons déjà capturés ne peuvent pas être réalloués.
3. Les réallocations permanentes de QIB de morue charbonnière seront exprimées en pourcentage (%) du TAC et seront ajoutées au pourcentage (%) du TAC du bateau destinataire (c'est-à-dire que le poids détenu par tout permis dépend du TAC total pour l'année et le pourcentage (%) de l'allocation que le bateau détient à un moment donné).
4. La quantité minimale pouvant être réallouée est d'une livre.
5. Le montant en cours du QIB est ajusté en fonction du dépassement ou de la sous-consommation de la saison de pêche précédente. Tout montant excédentaire est considéré comme « pêché » et ce QIB ne peut pas être réalloué durant la saison de pêche en cours. Les sous-consommations de la saison de pêche précédente ne peuvent être réallouées que temporairement.

PARTIE A : IDENTIFIER LES BATEAUX

Identifiez les deux bateaux impliqués dans la réallocation.

PARTIE B : IDENTIFIER LE QUOTA NON CAPTURÉ À RÉALLOCUER

Précisez le montant (livres) ou le quota (%) à réallouer. Si les deux sont indiqués, le quota (%) sera utilisé.

PARTIE C : SIGNATURE ET ATTESTATION

Pour les réallocations permanentes de morue charbonnière, tous les propriétaires (bateau titulaire d'un permis A) enregistrés doivent signer (toutes les signatures doivent être notariées). Si le propriétaire du bateau est une entreprise, l'Unité de gestion des permis de pêche du Pacifique doit avoir dans ses dossiers une copie soit d'une confirmation des pouvoirs de signature, soit d'un formulaire de modification apportée à la confirmation des pouvoirs de signature indiquant qui sont les personnes chargées des pouvoirs de signature de l'entreprise. Les réallocations permanentes de QIB ne sont pas réversibles à la fin de l'année de pêche. Les réallocations permanentes de QIB figureront dans les permis délivrés au cours des années suivantes.

SOUMETTRE LA DEMANDE DE RÉALLOCATION

Veillez soumettre une copie originale notariée du formulaire de demande de réallocation permanente de morue charbonnière à :

Pêches et Océans Canada

Unité de gestion des poissons de fond

200-401, rue Burrard, Vancouver (C.-B.)

V6C3S4

Pour toute demande de réallocation, veuillez contacter :

Agents responsables des quotas (604) 666-0010 ou (604) 666-5865

Nité de gestion des poissons de fond :

Courriel : DFO.PACGroundfishIVQ-lepoissondefondIFQPAC.MPO@dfo-mpo.gc.ca Télécopieur : 1-866-561-5729